



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 4 mars 2025 à 19 h 32.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard  
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin  
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

125943-03-2025

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

**LÉGISLATION**

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2025 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2025 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'AUTORISATION LOT 4 698 913
9. OFFRE DE SERVICE ENGLOBE – ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE AGRANDISSEMENT DU PARC

PERSONNEL

10. COMITÉ DE SÉLECTION – EMBAUCHE ANIMATEURS CAMP DE JOUR
11. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

FINANCES

12. ADOPTION BUDGET 2025 ET QUOTE-PART 2025 – OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES
13. FG SERVICE MÉCANIQUE – RÉPARATION PÉPINE – AUTORISATION DE PAIEMENT
14. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-BENOÎT-LABRE (CDE) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025
15. VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT
16. LOCATAIRE DE LA SALLE MUNICIPALE – DON AIDE ALIMENTAIRE
17. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

18. MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUE
19. ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2025
20. DEMANDE D'APPUI – CAMP DE JOUR – ENJEUX

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

21. LES CONSTRUCTIONS BINET INC. – DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE TRAVERSE DE PIÉTONS SUR LA ROUTE 271
22. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – DÉPÔT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE – ANNÉE 2024
23. CORRESPONDANCE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
- 24.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU LOCAL - AIDE FINANCIÈRE 2024 REÇUE
- 24.2 ADOPTION BUDGET 2025 - BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025) ET ALLOCATION DE DÉPENSE POUR LA RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE
25. RAPPORT DES COMITÉS
26. PÉRIODE DE QUESTIONS
27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125944-03-2025

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

125945-03-2025

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par monsieur Louis-David Bonin à la séance du 14 janvier 2025 ;

**Considérant** qu'un premier projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2025 ;

**Considérant** qu'une période de consultation sur ledit règlement a été tenue du 20 janvier 2025 au 4 février 2025 inclusivement;

**Considérant** qu'un second projet de règlement a été adopté le 4 février 2025 ;

**Considérant** que la présente résolution ainsi que le Règlement no 651-2025 modifiant le Règlement de zonage no 447-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

**Considérant** que le texte du Règlement no 651-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**En conséquence**, il est résolu par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

Que le Règlement no 651-2025 modifiant le règlement no 447-2006 relatif au zonage afin de permettre les résidences de tourisme en zone CA-41, soit et est adopté par ce conseil

125946-03-2025

5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2025 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 652-2025 concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre.

125947-03-2025

6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2025 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES**

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 653-2025 décrétant les règles de contrôle des dépenses.

125948-03-2025

7. **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 650-2025 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le procès-verbal de correction du Règlement numéro 650-2025 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose un procès-verbal de correction du Règlement numéro 650-2025 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) afin d'effectuer les corrections suivantes :

1. À l'article 1.1.6, il est inscrit :  
« Le présent règlement, dont les dispositions s'appliquent à toute personne, s'applique à au périmètre urbain. »

Or, on devrait lire :  
« Le présent règlement et ses dispositions s'appliquent au périmètre urbain. »

2. À l'article 2.1.6, il est inscrit :  
« La résolution par laquelle le Conseil municipal de la ville [...]. »

Or, on devrait lire :  
« La résolution par laquelle le Conseil municipal de la municipalité [...]. »

3. À l'article 3.1.2, il est inscrit :  
« Une demande de projet particulier est admissible pour l'ensemble du territoire de la municipalité [...]. »



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

Or, on devrait lire :

« Une demande de projet particulier est admissible pour l'ensemble du périmètre urbain de la municipalité [...] »

Une copie certifiée conforme dudit procès-verbal de correction est jointe au dit règlement qu'il modifie.

8. **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D'AUTORISATION LOT 4 698 913**

Ce point est reporté.

9. **OFFRE DE SERVICE ENGLOBE – ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL**

Ce point est reporté.

125949-03-2025

10. **COMITÉ DE SÉLECTION – EMBAUCHE ANIMATEURS CAMP DE JOUR**

**Considérant** que nous devons procéder à la création d'un comité de sélection pour l'embauche d'animateurs.trices du camp de jour;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la création d'un comité de sélection pour l'embauche d'animateurs.trices pour le camp de jour. Ce comité sera composé de la coordonnatrice en loisirs et à la culture, Valérie Paradis, la coordonnatrice du camp de jour, la directrice générale, Coralie Rodrigue et la conseillère responsable des loisirs, Mélanie Raymond.

125950-03-2025

11. **RESPONSABILITÉ DES ÉLUS**

**Considérant** que les membres du conseil désirent modifier le partage des responsabilités ;

**Considérant** que monsieur Jean-Marc Doyon souhaite se retirer du comité de la sécurité publique et que monsieur Marc Cloutier souhaite le remplacer ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 125496-01-2024 pour assigner les responsabilités suivantes aux élus actuels :

- Maire suppléant : Monsieur Marc Cloutier
- Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) : Monsieur Jonathan Pépin et Monsieur Jean-Marc Doyon, substitut
- Travaux publics : Monsieur Jonathan Pépin et Monsieur Marc Cloutier, substitut



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Corporation de développement Économique de St-Benoît-Labre (CDE) : Monsieur Jean-Marc Doyon
- Comité consultatif d'urbanisme : Madame Ginette Lessard
- Comité démolition d'immeubles : Monsieur Claude Fournier, Madame Mélanie Raymond, Monsieur Marc Cloutier et Monsieur Jonathan Pépin, substitut
- Service des loisirs et comité de l'OTJ : Madame Mélanie Raymond
- Comité de la ruralité / politique Familiale / MADA / Réseau biblio : Monsieur Claude Fournier et Madame Mélanie Raymond, substitut
- Syndicat : Madame Ginette Lessard
- Sécurité publique : Monsieur Marc Cloutier
- Comité des actifs : Madame Ginette Lessard, Monsieur Marc Cloutier et Madame Mélanie Raymond
- Comité des riverains : Monsieur Marc Cloutier
- Comité du matériel roulant municipal : Monsieur Louis-David Bonin

125951-03-2025

12. **ADOPTION BUDGET 2025 ET QUOTE-PART 2025 – OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES**

**Considérant** que l'Office d'Habitation du Sud des Appalaches (OHSA) a accepté le budget initial de 2025 du secteur de Saint-Benoît-Labre tel que proposé par la Société d'habitation du Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2025 suivant :

<u>Revenus</u>	55 307 \$
<u>Dépenses</u>	
Administration	10 411 \$
Conciergerie	14 105 \$
Énergie, Taxes	21 163 \$
Remplacement	0 \$
Financement	23 688 \$
Services clients	2 832 \$
<b><u>Total dépenses</u></b>	<b>72 199 \$</b>
<u>Déficit</u>	16 892 \$
<u>Contribution</u>	
SHQ (90 %)	15 203 \$
Municipalité (10 %)	1 689 \$



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Que** la municipalité de Saint-Benoît-Labre assume la contribution de mille six cent quatre-vingt-neuf dollars (1 689,00 \$), soit dix pour cent (10 %) du déficit du budget initial de 2025.

125952-03-2025

**13. FG SERVICE MÉCANIQUE – RÉPARATION PÉPINE –  
AUTORISATION DE PAIEMENT**

**Considérant** que des réparations sur la pépîne ont été nécessaires;

**Considérant** que suivant la demande de service auprès de plusieurs mécaniciens, celles-ci ont été effectuées par FG Service mécanique au montant de 4 250,88 \$, taxes incluses ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de FG Service mécanique au montant de quatre mille deux cent cinquante dollars et quatre-vingt-huit cents (4 250,88 \$), taxes incluses.

125953-03-2025

**14. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE SAINT-BENOÎT-LABRE (CDE) – DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE 2025**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a reçu une demande d'aide financière de la part de la Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre (CDE) pour l'année 2025 ;

**Considérant** que la Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre (CDE) demande à la municipalité de verser une aide financière de 50 000,00 \$ immédiatement et de garder un autre 50 000,00 \$ en réserve ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière et de verser le premier cinquante mille dollars (50 000,00\$) à la Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre (CDE) et de garder en réserve un cinquante mille dollars (50 000,00\$) supplémentaire.

125954-03-2025

**15. VEILLEUX ET FILS – AUTORISATION DE PAIEMENT**

**Considérant** que la Municipalité a initialement refusé de payer la facture # 189588 au montant de 5 518,80 \$ à Veilleux et fils dans sa résolution 125715-08-2024 ;

**Considérant** les rencontres avec monsieur Joey Veilleux, propriétaire de Veilleux et fils, et les explications fournies par monsieur Alain Lessard d'Aquatech concernant ladite facture pour l'entretien sur le surpresseur # 2 de l'usine d'épuration qui aurait été démonté par Veilleux et fils et réparé en atelier ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture # 189588 au montant de cinq mille cinq cent dix-huit dollars et quatre-vingt cents (5 518,80 \$), malgré le fait que la Municipalité n'aurait pas autorisé les travaux au moment de leur accomplissement et



N° de résolution  
ou annotation

125955-03-2025

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

confirme qu'à l'avenir de tels travaux devront être autorisés par écrit et accompagnés d'un bon de commande émis par la Municipalité.

16. LOCATAIRE DE LA SALLE MUNICIPALE – DON AIDE ALIMENTAIRE

**Considérant** que suivant une location de la salle municipale, il a été remarqué que des aliments de l'aide alimentaire avait disparu de leur congélateur ;

**Considérant** que le locataire de la salle a été avisé de la situation et a versé un don de 250 \$ pour l'aide alimentaire en compensation pour cette perte ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à verser le don au montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) au comité d'aide alimentaire.

125956-03-2025

17. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de cent quatre-vingt-un mille quatre cent un dollars et trente-quatre cents (181 401,34 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	24 520,84 \$
FACTURES À PAYER	107 474,39 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	49 406,11 \$
<b>TOTAL</b>	<b>181 401,34 \$</b>

125957-03-2025

18. MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUE

**Attendu que** le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité ;

**Attendu que** la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations ;

**Attendu que** la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent ;

**Attendu que** la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Attendu que** la Bibliothèque publique un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen ;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement ;

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

**Attendu que** le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale ;

**Attendu que** plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Benoît-Labre reconnaisse officiellement :

- A) Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue ;
- B) L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections ;
- C) La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces instructions.



125958-03-2025

N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

19. ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2025

**Considérant** que le conseil municipal a reçu une demande de la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan afin de participer au programme « Ados en cavale été 2025 » ;

**Considérant** que le programme « Ados en cavale » permet aux jeunes de 11 à 17 ans d'améliorer leur capacité, de développer de meilleures relations interpersonnelles, de favoriser la prise en charge et l'autonomie en commençant par leur temps de loisirs d'échanger avec les animateurs de plusieurs sujets qui touchent les jeunes ;

**Considérant** que le programme « Ados en cavale » est d'une durée de six (6) semaines à raison d'une journée par semaine comprenant habituellement six (6) activités, pendant la dernière semaine de juin et se termine vers la mi-août ;

**Considérant** que la participation financière correspond à 55 \$ par jeune ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à adhérer au programme « Ados en cavale été 2025 » de la Maison des jeunes et verser cinquante-cinq dollars (55,00\$) pour chaque jeune participant.

125959-03-2025

20. DEMANDE D'APPUI – CAMP DE JOUR – ENJEUX

**Attendu que** la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**Attendu que** l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

**Attendu que** malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

**Attendu que** ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

**Attendu que** les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

**Attendu** tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

**Attendu** également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**Attendu** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Attendu** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la Municipalité de Saint-Benoît-Labre soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

125960-03-2025

21. **LES CONSTRUCTIONS BINET INC. – DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE TRAVERSE DE PIÉTONS SUR LA ROUTE 271**

**Considérant** que nous avons reçu une demande des Constructions Binet inc. pour faire installer une affiche de traverse de piétons sur la route 271 face au 227, route 271 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire les démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) puisqu'il s'agit d'une route sous juridiction provinciale.

125961-03-2025

22. **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – DÉPÔT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE – ANNÉE 2024**

**Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan doit produire un rapport annuel au ministère de la Sécurité publique à l'égard de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie ;

**Considérant** que le service des incendies a complété et déposé au conseil municipal le rapport de 2024 pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie de la municipalité de Saint-Benoît-Labre ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'adopter tel que présenté le rapport de l'année 2024 de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en matière d'incendie.

**23. CORRESPONDANCE**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2025.

**24. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

125962-03-2025

**24.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU RÉSEAU LOCAL – AIDE FINANCIÈRE 2024 REÇUE**

**Attendu que** le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a versé une compensation de 133 685,00 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année 2024 ;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Benoît-Labre informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur les routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

125963-03-2025

**24.2 ADOPTION BUDGET 2025 – BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025) ET ALLOCATION DE DÉPENSE POUR LA RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE**

**Considérant** qu'à chaque année la bibliothèque L'Envolume fait une demande d'aide financière afin de compenser le manque dans son budget ;

**Considérant** que la municipalité a approuvé dans son budget 2025 le montant d'aide financière de 3 800 \$ ;

**Considérant** que les élus ont pris la décision d'arrondir le montant d'aide financière à 4 000,00 \$ ;

**Considérant** que les élus souhaitent attribuer une allocation de dépense de 30,00 \$ / mois à la responsable de la bibliothèque pour ses déplacements à des rencontres et pour l'achat de livres ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'aide financière au montant de quatre mille dollars (4 000,00 \$) à la bibliothèque L'Envolume et d'autoriser le paiement d'une allocation de dépense de trente dollars par mois (30,00 \$ /mois) à la responsable de la bibliothèque pour ses déplacements à des rencontres et pour l'achat de livres à partir du mois d'avril 2025.

**25. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur Claude Fournier a participé à la rencontre d'habitation à Saint-Georges accompagné de la directrice générale et greffière-trésorière.

Madame Mélanie Raymond nous parle de la programmation d'hiver et nous mentionne les activités à venir du mois de mars.

Monsieur Marc Cloutier nous parle de la journée à la Société historique qui a été un franc succès. Il y aura d'ailleurs un reportage de Radio Canada.

Monsieur Louis-David Bonin nous parle des bris mécaniques sur les équipements des travaux publics.

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à 20 h 06. Aucune question n'est posée.

125964-03-2025

**27. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 06.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
CORALIE RODRIGUE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE